

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1878

13 septembre 2010

SOMMAIRE

Anglomed Investment S.A.	90103	Human Resources Management S.A.	90117
ASO Lux 2 S.à r.l.	90129	Inno Invest II S.A.	90144
Asset Backed Investments S.A.	90129	Institut Rosanna S.à r.l.	90118
Défi Express S.à r.l.	90138	Interail S.A.	90119
Dexim SA	90138	Intesa Sanpaolo Holding International S.A.	90118
DTU Investment Sàrl	90139	IV Four Holding S.A.	90119
Eco Financière S.A.	90139	Jasmin Investments S.A.	90141
Entreprise Internationale pour l'Environ- nement Holding S.A.	90098	J.B.C. Viandes Sàrl	90128
Epicerie de Contern S.à r.l.	90139	J.P. Morgan Capital Luxembourg S.à r.l.	90126
Euravenir S.A.	90139	J.P. Morgan Partners Global Investors (Cayman/Selldown) III Luxembourg, S.à r.l.	90127
Exor S.A.	90142	J.P. Morgan Partners Global Investors (PV) Luxembourg, S.à r.l.	90127
Feronia SICAV SIF	90098	J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown II) Luxembourg, S.à r. l.	90127
Foodco S.à r.l.	90138	Kaupthing Management Company S.A. ..	90143
Gacel Finance	90104	Kings Cross Finance S.à r.l.	90140
Geoyoung Investment Holdings S.à r.l.	90118	Koppers Luxembourg S.à r.l.	90142
Global Competence	90102	Levita S.A.	90128
Global Hospitality Licensing S.à r.l.	90127	Life-Science Invest S.A.	90128
Grosvenor First European Property Invest- ments S.A.	90104	LMDR S.A.	90128
Grosvenor First European Property Invest- ments S.A.	90104	Locatec	90129
Grosvenor French Retail Feeder Invest- ments S.A.	90102	LSF IV Euro LT Properties	90129
Grosvenor French Retail Investments S.A.	90103	LuxCSD S.A.	90105
Grosvenor Hexagone S.à r.l.	90103	Luxembourg Commodity Undertaking S. à r.l.	90117
Grosvenor Investments (Portugal) S.à r.l.	90103	Medical Supplies International Sarl	90142
Grosvenor Retail European Properties S.A.	90105	Pentagon Holdings S.à r.l.	90119
Grosvenor Retail European Properties S.A.	90116	Pianon Constructions S.A.	90143
Grosvenor Spanish Partners S.à r.l.	90104	PPI Holdings Luxembourg Sàrl	90144
GSC European CDO I-R S.A.	90116	Quotravaux société en nom collectif	90140
Hills Japan S.à r.l.	90116	Recycle Fuel Technologies Plastics S.à r.l.	90117
House Limited S.à r.l.	90104		

Feronia SICAV SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 143.398.

Die Generalversammlung der Aktionäre hat mit Wirkung vom 27. Mai 2010 KPMG Audit S.à r.l., 9, Rue Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Juli 2010

Unterschrift.

Référence de publication: 2010096411/12.

(100106725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

E.I.E. Holding S.A., Entreprise Internationale pour l'Environnement Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 82.738.

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la ANC. société anonyme "ENTREPRISE INTERNATIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT HOLDING S.A." ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 2a, Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 82.738, constituée suivant acte reçu le 2 juillet 2001 par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, précité, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 27 décembre 2001, n°1235 à la page 59267, (ci-après «la Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe FRANCOIS, demeurant professionnellement à Luxembourg, L-1840, 2a, Boulevard Joseph II,

Le président désigne comme secrétaire Madame Yasemin Bulut, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, L-1840, 2a, Boulevard Joseph II,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, L-1840, 2a, Boulevard Joseph II.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cents dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires ont renoncé expressément aux règles relatives à la convocation en présence d'actions au porteur conformément à la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

III.- La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée est le:

Ordre du jour:

1. Ajout du paragraphe suivant à l'article 1 des statuts, à la suite du paragraphe numéro 2:

«Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans la commune du siège social statutaire.»

2. Modification des dispositions de l'article 2 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«La société a pour objet, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations,

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces les mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou de toute autre manière.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties,

La société peut en outre réaliser toutes prestations, commerciales, administratives, de conseils pour le groupe de société auquel elle appartient.

Outre ce qu'il précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

3. Modification des dispositions de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui peuvent être actionnaire ou non. Toutefois, lorsque la société n'a qu'un associé unique ou lorsqu'à une Assemblée Générale, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut-être limitée à un membre. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou administrateur unique, auquel cas la personne morale devra désigner un représentant permanent.

Les Administrateurs ou l'administrateur unique, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes. Dans ce cas l'Assemblée générale lors de sa première réunion procédera à l'élection définitive.»

4. Modification des dispositions de l'article 6 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Si un seul administrateur est nommé, il peut prendre ses décisions par résolutions écrites.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments. L'administrateur unique est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Si seulement un administrateur est nommé, la société sera représentée et engagée par la seule signature de ce dernier.»

5. Modification des dispositions de l'article 11 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Lorsque la Société comporte un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions prévues par la loi sauf à ce que les actionnaires soient présents ou représentés et déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

Toute décision prise par l'assemblée générale des actionnaires sera reprise dans un procès verbal, lequel sera signé par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en aura fait la demande.

Dans l'hypothèse d'un associé unique détenant l'intégralité du capital social de la société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès verbal signé par ce dernier.

L'Assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

L'associé unique est investi des mêmes pouvoirs que ceux dévolus à l'assemblée générale et a dans sa compétence les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.»

6. Décision de supprimer l'article 13 des statuts;

7. Décision d'insérer un nouvel article 13 dont la teneur est la suivante:

«La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.»

8. Décision d'insérer l'article 14 dont la teneur est la suivante:

«La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 1 des statuts, à la suite du paragraphe numéro 2:

«Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans la commune du siège social statutaire.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la forme de la société de holding en société pleinement imposable (SOPARFI).

En conséquence elle décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} et l'article 2 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ENTREPRISE INTERNATIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT HOLDING S.A.», en abrégé E.I.E. HOLDING S.A.»

« **Art. 2.** La société a pour objet, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations,

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces les mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou de toute autre manière.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties,

La société peut en outre réaliser toutes prestations, commerciales, administratives, de conseils pour le groupe de société auquel elle appartient.

Outre ce qu'il précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui peuvent être actionnaire ou non. Toutefois, lorsque la société n'a qu'un associé unique ou lorsqu'à une Assemblée Générale, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut-être limitée à un membre. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou administrateur unique, auquel cas la personne morale devra désigner un représentant permanent.

Les Administrateurs ou l'administrateur unique, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes. Dans ce cas l'Assemblée générale lors de sa première réunion procédera à l'élection définitive.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 6 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Si un seul administrateur est nommé, il peut prendre ses décisions par résolutions écrites.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments. L'administrateur unique est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Si seulement un administrateur est nommé, la société sera représentée et engagée par la seule signature de ce dernier.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 11 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Lorsque la Société comporte un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions prévues par la loi sauf à ce que les actionnaires soient présents ou représentés et déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

Toute décision prise par l'assemblée générale des actionnaires sera reprise dans un procès verbal, lequel sera signé par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en aura fait la demande.

Dans l'hypothèse d'un associé unique détenant l'intégralité du capital social de la société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès verbal signé par ce dernier.

L'Assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

L'associé unique est investi des mêmes pouvoirs que ceux dévolus à l'assemblée générale et a dans sa compétence les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'article 13 des statuts.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 13 dont la teneur est la suivante:

«La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.»

Septième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un article 14 dont la teneur est la suivante:

«La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la liquidation, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: J.-P. François, Y. Bulut, J. Bach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31810. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099913/238.

(100112381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Global Competence, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.038.

Herr François Pauly, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, hat mit Wirkung zum 15. Juni 2010 sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt.

Herr Max von Frantzius, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg wurde mit Wirkung zum 16. Juni 2010 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 zum Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, im Juli 2010

Unterschrift.

Référence de publication: 2010096425/13.

(100106812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Grosvenor French Retail Feeder Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010096426/10.

(100106766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Grosvenor French Retail Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010096427/10.

(100106745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Anglomed Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.929.

Suite à l'assemblée Générale des actionnaires de la société Anglomed Investment S.A. en date du 8 juillet 2010 les décisions suivantes ont été prises:

1. Nomination du nouveau administrateur pour une durée déterminé de six ans à compter du 8 juillet 2010:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage en Pays-Bas demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société.

2. Démission d'administrateur suivant à compter du 8 juillet 2010:

Madame Stéphanie Jung ép. Schut, née le 24 novembre 1975 à Metz en France demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société.

3. Correction du nom d'administrateur:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anglomed Investment S.A.

Patrick van Denzen

Administrateur

Référence de publication: 2010096832/21.

(100107987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Grosvenor Hexagone S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010096430/10.

(100106777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Grosvenor Investments (Portugal) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010096431/10.

(100106775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Grosvenor Spanish Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 139.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010096432/10.

(100106696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Gacel Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 42.275.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010096433/12.

(100106619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

House Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 73.703.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010096455/12.

(100107342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Grosvenor First European Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 60.935.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010096445/11.

(100106753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Grosvenor First European Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 60.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010096446/10.

(100106755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Grosvenor Retail European Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.586.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010096447/11.

(100106737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

LuxCSD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 154.449.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Clearstream International S.A. (CI), société anonyme, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy, represented by Nancy Bankhead and Olivier Neuberger, private employees, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 May 2010. Such proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

2) The Banque Centrale du Luxembourg (the BCL), établissement public, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal, represented by Etienne de Lhoneux, Secretary General, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 15 July 2010. Such proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

CI and BCL being together referred to as the Shareholders.

The following articles of incorporation have been drawn up by the Shareholders:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company («société anonyme») called LuxCSD S.A. (hereafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office.

2.1 The Company's registered office shall be located in the city of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, by decision of the Board of Directors.

2.2 The Company's registered office may be transferred, by decision of the Board of Directors, to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 In the event that extraordinary events of a political, economic or social nature, or such as may compromise the transaction of the Company's day-to-day business at its registered office or may jeopardize ease of communications with that registered office, or between that office and places abroad, should occur or be imminent, the Company's registered office may be transferred abroad temporarily until such time as the abnormal circumstances in question shall no longer exist; such temporary measures shall not, however, have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding any such temporary transfer abroad, shall continue to be that of a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the custody, safekeeping, administration, clearing and settlement of securities and other financial instruments and the provision of related financial services in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. The Company will act as a central securities depository and operate a securities settlement system under Luxembourg law. It shall in particular (a) enable securities transactions to be processed and settled by book entry, (b) provide custodial services, e.g. the administration of corporate actions and redemptions; and (c) play an active role in ensuring the integrity of issues of securities.

3.2 The Company may undertake any financial, commercial or industrial operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its object. As central securities depository, the Company will aim at providing the Luxembourg financial market with services including but not limited to central bank money settlement in T2S currencies, and potentially connection to any future Eurosystem money securities settlement processing infrastructure.

Art. 4. Duration. The duration of the Company shall be for an unlimited period of time.

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at six million Euro (EUR 6.000.000.-) represented by sixty thousand (60.000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

5.2.1 The Company shall have an authorized capital of twenty five million Euro (EUR 25.000.000) divided into two hundred fifty thousand (250.000) ordinary shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

5.2.2 The Board of Directors is hereby authorized to issue further ordinary shares with or without issuance premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years.

The period of this authority may be extended by resolution of the shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

5.2.3 The Board of Directors is authorized to determine the conditions governing the subscription and issue of the shares.

5.2.4 When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, the Board of Directors shall be obliged to take steps to amend this article 5 in order to record the change and the Board of Directors is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

5.2.5 The authorized or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal or prudential requirements.

5.3 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase or redeem its own shares.

5.4.1 Shares in the Company shall have the form of registered shares only. The inscription in the register of shareholders of a shareholder's denomination and address and the number of shares held by such shareholder in the Company shall evidence right of ownership by such shareholder of the number of shares so indicated. The register will contain the transfer of shares and the dates thereof.

5.4.2 Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address so communicated.

5.4.3 Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative (s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Moreover, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any document recording the consent of the transferee and the transferor.

5.4.4 Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the General Meeting of the Shareholders.

5.5 The Company shall recognize only one single owner per share. To the extent that one or more shares are jointly owned, or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share (s) must be represented by a common representative (whether appointed amongst them or not) towards the Company. Failure so to appoint an attorney shall entail suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 6. Share transfers.

6.1 Any transfer of shares in the Company shall require the prior consent of the Board of Directors. The shares are transferable only to such regulated entities eligible as LuxCSD's participants, and/or to the Luxembourg stock exchange, and/or to such legal entity formed of representatives of the Luxembourg financial sector.

6.2 The Board of Directors shall have twenty business days from the date upon which notification of any intended transfer is dispatched in which to make its decision, which shall require no justification.

6.3 Should it withhold its consent, the Board of Directors shall, within a period of forty business days starting on the day following that on which it refused its consent, itself designate one or more transferees of the shares in question at a price at least equal to the value per share as determined by the most recently published balance sheet of the Company.

6.4 In the event that the Board of Directors shall fail to notify its decision or fail to designate one or more alternative transferees within the time limits specified above, the proposed transfer shall be permitted to take place in the manner and form first notified.

6.5 In accordance with article 5.4, details of any transfer of shares shall be inscribed in the register of shareholders.

Art. 7. Board of Directors.

7.1 The Company shall be administered by a board of at least three directors (herein the "Board of Directors"), who may or may not be shareholders and who shall be appointed by the General Meeting of Shareholders. The composition of the Board of Directors shall be a fair representation of the different shareholdings.

7.2 Directors shall be appointed for a period of no more than six years. They shall be eligible for re-elections. Their appointments shall end immediately after the General Meeting of Shareholders which appoints their successors.

7.3 In the event that a vacancy should arise on the Board of Directors as a result of the death, other inability or resignation of any director, or for any other reason, the remaining directors shall be authorized to fill the vacancy on a

temporary basis until the date of the next General Meeting of Shareholders, which shall make a permanent appointment to fill the vacancy. This provision is without prejudice to the replacement of the CI Directors, or of the BCL Director at any moment by the BCL in accordance with the law of 25 July 1990 as amended.

7.4 Any director who is appointed in the circumstances described above shall complete the term of office of the director whom he has succeeded.

7.5 The Board of Directors shall elect a chairman (hereafter the “Chairman”) from among its members. The Chairman shall be a representative of the largest shareholder. The Board of Directors may also elect one or more Vice-Chairmen (hereafter the “Vice-Chairmen”).

7.6 The Board of Directors shall also appoint a secretary, who need not be a director (hereafter the “Secretary”). The Secretary shall be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and to carry out such administrative and other duties as directed by the Board of Directors.

Art. 8. Meetings and Decisions of the Board of Directors.

8.1 Meetings of the Board of Directors shall be convened in writing, by telefax, by telegram, or by any other similar means of communication, by the Chairman, or, in the Chairman’s absence, by one of the Vice-Chairmen, or, in their absence, by a director appointed to deputise for the Chairman by the other directors.

8.2 The Board of Directors shall meet whenever called by the Chairman and if at the majority of all directors call for a meeting.

The Chairman shall preside, when present, over all meetings of the Board of Directors and shall have such further powers and duties as may be conferred upon him from time to time by the Board of Directors. In his absence, any Vice-Chairman may preside over the meeting of the Board of Directors. In the absence of both the Chairman and the Vice-Chairmen, the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by a vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The Vice-Chairmen shall act as a deputy for the Chairman.

8.3. The meetings shall take place on the days and at the times and places specified in the notices convening them. No such notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they agree to waive convening notices. Separate notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

8.4 Except in cases of force majeure, such as may result from a state of war or from civil disturbances or other public calamities, the Board of Directors may only meet and take valid decisions if at least half of its members are present or represented.

8.5.1 All decisions of the Board of Directors shall be taken by a simple majority of those present or represented.

8.5.2 In the event that an equal number of votes should be expressed for and against a particular motion, the chairman of the meeting shall have the casting vote.

8.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communication whereby all persons participating in the meeting can hear each other. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

8.7 Any director who is unable to attend a meeting of the Board of Directors may either express his opinion and vote in writing, by telefax, by telegram, or by any other similar means of communication, or appoint another director, in writing, by telefax, by telegram, or by any other similar means of communication, as his proxy with power to represent him at such meeting and vote in his place.

8.8 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be validly passed in writing, by telefax, by telegram, or by any other similar means of communication, to the extent that each director has signified his approval by signing a document containing the text of such resolution. The date of such resolution shall be the date on which the final approval is given.

8.9 Any director who has a conflict of interest in respect of an operation that has been submitted to the Board of Directors for approval shall be required to inform the Board of Directors of this conflict of interest and to have it noted in the minutes of the meeting. Such a director may take no part in the discussions relating to such operation at the meeting concerned. Special mention shall be made, at the first subsequent General Meeting of Shareholder and before any vote on other resolutions, of operations in respect of which any director has had a conflict of interest.

8.10 In the event that, at a meeting of the Board of Directors at which a sufficient number of directors is present to form a quorum, one or more directors should abstain by virtue of the provisions of Article 8.9, decisions may validly be taken by a majority of the other directors present or represented.

8.11 The deliberations of the Board of Directors shall be recorded in the form of written minutes signed by the presiding chairman and the Secretary. They shall be approved by the Board of Directors at its next following meeting. Any proxy remains attached thereto. Copies of, or extracts, from the minutes which are required for use in a court of law or elsewhere shall be signed by the Chairman, or by the Secretary, or by two directors having attended the meeting.

Art. 9. Powers of the Board of Directors.

9.1 The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with the provisions of these Articles of Incorporation.

9.2 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition necessary of useful to accomplishing the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

Art. 10. Delegation of authority.

10.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to two or more directors, managers or other agents who may act jointly.

The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

10.2 In accordance with the above provisions, the Board of Directors shall delegate its day-to-day management as well as the representation of the Company towards third parties in relation with such management to an executive body (the "Group Executive Management" or "GEM") which determines and co-ordinates the management of the various departments and business lines of the Company.

The GEM shall report to the Board of Directors.

10.3 Delegation of authority to a director is subject to the prior approval of the General Meeting of Shareholders.

10.4 The Company is validly bound by commitments entered into with third parties by the joint signature of any person (s) to whom, authority has been duly delegated in accordance with a decision of the Board of Directors.

10.5 The Board of Directors may create from time to time one or several committees composed of Board Members and/or external persons which it may consult as it considers appropriate.

10.6 In accordance with above provision 10.5, the Board of Directors shall create a users commission (the "Users Commission"). The Users Commission shall report to the Board of Directors.

Art. 11. Director's Liability. No member of the Board of Directors commits himself or herself, by reason of his or her functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

Art. 12. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulcation is required by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes.

Art. 13. General Meetings of Shareholders.

13.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (herein the "General Meeting of Shareholders").

13.2 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda, signed by the Chairman of the Board of Directors, sent by registered letter as least eight calendar days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address as inscribed in the register of shareholders, or as otherwise instructed by such shareholder.

13.3 The Company's annual general meeting shall be held on the second Monday in May at nine a.m. in Luxembourg, at the Company's registered office, or at any other address specified in the notice convening the meeting. Should this be a legal or bank holiday in Luxembourg, the meeting will be held on the first business day immediately following and at the same time of the day.

13.4 Extraordinary General Meetings of Shareholders shall be held as often as required in the interests of the Company, if called either by decision of the Board of Directors, or by shareholders together holding shares representing one fifth of the Company's issued share capital.

13.5 Annual General Meetings of Shareholders may be held abroad if, in the absolute and final judgment of Board of Directors, exceptional circumstances so require. Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

13.6 If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting of shareholders may take place without notice of meeting.

13.7 The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a general meeting of shareholders.

13.8 The business transacted at any General Meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda and business incidental to such matters.

13.9 Each share entitles the holder to one vote at all general meetings of shareholders.

13.10 Unless otherwise provided by law, resolutions of any General Meeting of Shareholders shall be deemed passed by a simple majority of the shareholders present or represented.

13.11 All transfers of shares shall be suspended for a period of eight calendar days immediately preceding the date of any General Meeting of the Shareholders.

13.12 All general meetings of shareholders shall be chaired by the Chairman of the Board of Directors, or, should he or she be unable to attend, by one of the Vice-Chairmen, or, in their absence, by a director or any other person duly appointed by the shareholders.

13.13 The Chairman, the Secretary and the scrutineers shall constitute the bureau of the meeting. The scrutineers shall be designated by the Chairman and shall ensure the validity of votes recorded at General Meetings of the Shareholders.

13.14 The deliberations of General Meetings of Shareholders shall be recorded in the form of minutes signed by the chairman of the meeting and the Secretary.

13.15 Copies of, or extracts from, the minutes, which are required for use in a court of law, or elsewhere, shall be signed by the Chairman, by the Secretary, or by two directors having attended the meeting.

Art. 14. Supervision and Audit.

14.1 The Company's operations and its annual accounts shall be audited by an independent auditor appointed by the Board of Directors in accordance with legal provisions in force.

14.2 Such auditor(s) will be appointed by the Board of Directors.

Art. 15. Annual Accounts.

15.1 The accounting year of the Company shall commence on the first day of January and shall terminate on the thirty-first day of December of each year.

15.2 The Board of Directors shall draw up the balance sheet and the profit and loss account as at the thirty-first day of December of each year.

Art. 16. Distribution of Profits.

16.1 At least five per cent of the Company's net profits shall be set aside each year in order to constitute the legal reserve; this annual transfer to the legal reserve shall cease to be obligatory once the reserve has reached a level equal to one tenth of the subscribed share capital. In the event that the legal reserve should fall below a level equal to one tenth of the subscribed share capital, annual transfers of a part of the net profits shall recommence and shall continue until such time as the legal reserve has again reached a level equal to one tenth of the subscribed share capital.

16.2 The annual general meeting shall decide, on a proposal from the Board of Directors, how the balance of net profits shall be appropriated, and may declare dividends from time to time.

16.3 Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 17. Winding-up. In case of dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the General Meeting of Shareholders. The General Meeting of Shareholders shall determine the powers and compensation of the liquidators. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. Election of Jurisdiction, Domicile and Applicable Law.

18.1 Any dispute between the Company and its shareholders shall be submitted exclusively to the jurisdiction of the Luxembourg Courts unless the Company decides to bring the dispute before any other court which has jurisdiction according to the laws to which it is subject.

18.2 Any shareholder domiciled outside the Grand Duchy of Luxembourg shall be required to elect domicile within the Grand Duchy of Luxembourg; all communications summonses, writs or services of notice shall be validly made to such shareholder at the domicile so elected. Should any shareholder fail to elect domicile, such communications, summonses, writs and services of notice may be validly made at the Company's registered office.

18.3 All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915, as amended on commercial companies.

Art. 19. Governing Text. Translations may be made on these Articles of Incorporation, but the English version alone shall be legally binding.

Transitory provisions

The first financial year of the Company begins on today's date and will end on 31 December 2010.

The first annual general meeting will be held in the year 2011.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing parties hereby declare to subscribe the 60,000 (sixty thousand) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, representing the total share capital of the Company, as follows:

Shareholders	Shares	Payments (EUR)
1. Banque centrale du Luxembourg, prenamed	30,000 shares	3,000,000.-
2. Clearstream International S.A., prenamed	30,000 shares	3,000,000.-
Total:	60,000 shares	6,000,000.-

All these shares are fully paid up to an extent of EUR 6,000,000.- (six million Euro) by a payment in cash so that the subscription amount of EUR 6,000,000.- (six million Euro) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which having been given to the undersigned notary.

Statement - Costs

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 5,000.-.

Extraordinary General Meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

- (1) the number of directors is set at 3 (three);
- (2) the following persons are appointed as directors of the Company:
 - Pierre Thissen, Banker, born on 10 May 1964 in Luxembourg, whose professional address is at 2, Boulevard Royal, L- 2983 Luxembourg;
 - Mark Gem, Banker, born on 7 July 1963 in Taunton, England whose professional address is at 42 Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg;
 - Philip Seyll, Banker, born on 10 June 1963 in Bastogne, Belgium, whose professional address is at 42 Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg;
- (3) that the terms of office of the members of the Board will end at the annual general meeting of the year 2016;
- (4) that the address of the registered office of the Company is at 43, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- (5) that the Company will open a bank account at the BCL.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said persons appearing signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1) Clearstream International S.A. (CI), société anonyme, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy, représentée par Nancy Bankhead et Olivier Neuberg, employés privés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 mai 2010, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

2) La Banque Centrale du Luxembourg (BCL), établissement public, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal, représentée par Etienne de Lhoneux, Secrétaire Général, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 juillet 2010, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

CI et BCL seront ensemble désignés ci-après les Actionnaires.

Les statuts qui suivent (désignés ci-après les Statuts) ont ainsi été arrêtés par les Actionnaires:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LuxCSD S.A. (désignée ci après la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg–Ville. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

2.2 Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

2.3 En cas d'évènement extraordinaire d'ordre politique, économique ou social, ou de tout autre nature susceptible de compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, le siège social de la Société pour être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet le dépôt, la conservation, la gestion, la compensation et le règlement des opérations sur titres et d'autres instruments financiers ainsi que les prestations relatives à ces services financiers au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. La Société délivre des services en tant que «Central Securities Depository» (dépositaire central de titres) et opère un système de règlement des opérations sur titres sous la loi luxembourgeoise. La Société doit en particulier (a) permettre le traitement et le règlement des transactions sur titres par inscription en compte, (b) fournir des services de garde, par exemple la gestion des actions sociétaires et les rachats et (c) jouer un rôle actif en vue d'assurer l'intégrité des émissions de titres.

3.2 La Société peut réaliser toutes opérations financières, commerciales ou industrielles qu'elle considère utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social. En tant que dépositaire central de titres, la Société fournira au marché financier luxembourgeois des services incluant entre autres, et non exclusivement, le règlement en monnaie bancaire centrale en devises T2S et potentiellement la connexion à toute infrastructure future de traitement de règlements monnaie et titres de l'Eurosysteme.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à six millions d'euros (EUR 6.000.000.-) représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

5.2.1 La Société a un capital autorisé de vingt-cinq millions d'euros (25.000.000.- EUR) divisé en deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

5.2.2 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, à tout moment et de manière discrétionnaire, de nouvelles actions ordinaires, avec ou sans prime d'émission, afin d'augmenter le capital social total de la Société à concurrence du montant total du capital autorisé, totalement ou partiellement, et à accepter les souscriptions pour les actions ainsi émises endéans une période de cinq ans.

La période de cette autorisation peut être étendue à tout moment par décision des actionnaires prise selon les conditions requises pour la modification des présents Statuts.

5.2.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions régissant la souscription et l'émission des actions.

5.2.4 Lorsque le Conseil d'Administration effectue une augmentation de capital partielle ou totale selon les dispositions ci-dessus, le Conseil d'Administration est tenu de prendre les dispositions nécessaires en vue de modifier cet article 5 afin de faire acter le changement et le Conseil d'Administration est autorisé à faire ou à ordonner les démarches nécessaires pour l'exécution et la publication d'un tel changement conformément à la loi.

5.2.5 Le capital autorisé ou le capital émis de la Société pourra être augmenté ou réduit en accord avec les conditions légales ou prudentielles.

5.3 La Société peut, dans les limites et dans les conditions requises par la loi, acheter ou procéder au rachat de ses propres actions.

5.4.1 Les actions de la Société seront obligatoirement nominatives. L'inscription sur le registre des actionnaires du nom et de l'adresse de l'actionnaire ainsi que le nombre d'actions qu'il détient dans la Société établira son droit de propriété sur le nombre d'actions indiquées. Le registre contiendra l'indication des cessions d'actions et leur date respective.

5.4.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée.

5.4.3 Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentants légaux ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances posées à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans tout document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

5.4.4 La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions valablement adoptées par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

5.5 La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action. Dans la mesure où une ou plusieurs actions sont détenues en copropriété, ou si le titre de propriété de cette/ces action(s) est indivise, démembreée ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces action(s) devront être représentées par un mandataire commun (qu'il soit nommé par elles ou non). Au cas où la nomination d'un mandataire commun échouerait, tous les droits attachés à cette/ces action(s) seront suspendus.

Art. 6. Cession d'Actions.

6.1 Toute cession d'actions de la Société, à titre gratuit ou onéreux, requiert le consentement préalable du Conseil d'Administration. Les actions sont uniquement cessibles aux entités réglementées ayant la qualité de participant à LuxCSD et/ou à la Bourse de Luxembourg et/ou à toute entité composée de représentants du secteur financier luxembourgeois.

6.2 Le Conseil d'Administration dispose d'un délai de vingt jours ouvrables après la date de notification de la cession projetée pour communiquer sa décision, qu'il n'est pas tenu de justifier.

6.3 S'il refuse son consentement, le Conseil d'Administration doit désigner, dans un délai de quarante jours ouvrables à compter du lendemain du jour du refus, un ou plusieurs acquéreurs des actions en question à un prix équivalent au moins à la valeur par action telle que déterminée dans le dernier bilan publié de la Société.

6.4 Dans le cas où le Conseil d'Administration ne parvient pas à notifier sa décision ou à désigner un ou plusieurs acquéreurs dans le délai précité, la cession projetée pourra être effectuée de la manière et dans les formes notifiées initialement.

6.5 Conformément à l'article 5.4, les détails de toute cession d'actions seront inscrits au registre des actionnaires.

Art. 7. Conseil d'Administration.

7.1 La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins (ci-après désigné le «Conseil Administration») qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires. La composition du Conseil d'Administration devra refléter une juste représentation des différents actionnaires.

7.2 Les administrateurs sont nommés pour une période ne dépassant pas six ans. Ils sont rééligibles. Leurs fonctions cesseront immédiatement après l'Assemblée Générale des Actionnaires qui nommera leurs successeurs.

7.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur par suite de décès, de tout autre incapacité, d'une démission ou pour toute autre raison, les administrateurs restants seront autorisés à y pourvoir provisoirement jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui procédera à l'élection définitive d'un administrateur qui occupera le poste vacant. Cette disposition s'applique sans préjudice du remplacement des Administrateurs CI ou du remplacement des Administrateurs BCL à tout moment par la BCL conformément à la loi du 25 juillet 1990 telle que modifiée.

7.4 Tout administrateur désigné dans les conditions ci-dessus achèvera le mandat de l'administrateur à qui il succède.

7.5 Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président (désigné ci-après le «Président»). Le Président doit être un représentant de l'actionnaire majoritaire. Le Conseil d'Administration peut aussi élire un ou plusieurs vice-présidents (désignés ci-après les «Vice-Présidents»).

7.6 Le Conseil d'Administration désignera également un secrétaire, qui ne doit pas être un administrateur (désigné ci-après le «Secrétaire»). Le Secrétaire sera chargé de conserver les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration, d'assurer le travail administratif et les autres tâches imposées par le Conseil d'Administration.

Art. 8. Réunions et Décisions du Conseil d'Administration.

8.1 Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par écrit, par télécopie, télégramme, ou tout autre moyen de communication similaire, par le Président ou, en son absence, par l'un des Vice-Présidents ou, en leur absence, par un administrateur désigné par les autres administrateurs pour le remplacer.

8.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président et si la majorité des administrateurs le demande.

Le Président préside, quand il est présent, toutes les réunions du Conseil d'Administration et exerce les pouvoirs et devoirs qui lui sont conférés à tout moment par le Conseil d'Administration. En son absence, tout Vice-Président peut présider les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence à la fois du Président et des Vice-Présidents, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner d'autres administrateurs en qualité de président pro tempore par un vote pris à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Les Vice-Présidents agiront en qualité de remplaçant du Président.

8.3 Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront aux jours et heures et lieux indiqués dans l'avis de convocation. L'avis de convocation n'est pas requis si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés pendant la réunion et s'ils ont tous accepté de renoncer aux avis de convocation. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions qui sont tenues aux heures et lieux préalablement déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

8.4 Sauf cas de force majeure lequel pouvant résulter de guerre, de désordre politique ou tout autre trouble public, le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

8.5.1 Toutes les décisions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

8.5.2 Au cas où le nombre de votes exprimés en faveur d'une résolution serait équivalent à celui exprimé contre cette résolution, le président de la réunion aura voix prépondérante.

8.6 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

8.7 Tout administrateur se trouvant dans l'impossibilité d'être présent à une réunion du Conseil d'Administration peut exprimer son opinion et son vote par écrit, par télécopie, par télégramme ou tout autre moyen de communication similaire, ou désigner un autre administrateur par écrit, par télécopie, par télégramme, ou tout autre moyen de communication similaire, en tant que mandataire ayant le pouvoir de le représenter lors de cette réunion et de voter en son nom.

8.8 Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être valablement prise par écrit, par télécopie, par télégramme, ou tout autre moyen de communication similaire à condition que chaque administrateur ait exprimé son accord en signant le document contenant le texte de cette résolution. La date de cette résolution sera celle de la dernière approbation.

8.9 L'administrateur qui a un conflit d'intérêt concernant une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en informer le Conseil d'Administration et de le faire mentionner au procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à ladite opération lors de cette réunion. Il sera fait mention à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote concernant les autres résolutions, des affaires par rapport auxquelles un administrateur avait un conflit d'intérêt.

8.10 Si lors d'une réunion du Conseil d'Administration réunissant le quorum nécessaire pour délibérer valablement, un ou plusieurs administrateurs s'abstiennent en vertu de l'Article 8.9, les décisions peuvent être valablement prises à la majorité des autres administrateurs présents ou représentés.

8.11 Les délibérations du Conseil d'Administration seront conservées sous forme de procès-verbaux signés par le président de la réunion et le Secrétaire. Ils devront être approuvés par le Conseil d'Administration à sa prochaine réunion. Toutes les procurations y seront jointes. Toute copie ou extrait des procès-verbaux requis à l'usage de la justice ou ailleurs sera signé par le Président ou par le Secrétaire ou par deux administrateurs ayant assisté à la réunion.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

9.1 Les administrateurs ne peuvent agir que lors des réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par un accord écrit conformément aux dispositions des présents Statuts.

9.2 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration ou de dispositions nécessaires dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs que la loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. La Société sera engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 10. Délégation de Pouvoirs.

10.1 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs comité(s) exécutif(s) ou tout autre comité, qu'ils soient formés à partir de ses propres membres ou non, ou de deux ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires pouvant agir conjointement.

Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions de retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir y compris le pouvoir de subdéléguer.

10.2 Conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil d'Administration délèguera la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société vis-à-vis des tiers en ce qui concerne cette gestion à un organe exécutif (le «Group Executive Management» ou «GEM») qui détermine et coordonne la gestion des différents départements et branches d'activité de la Société.

Le GEM rapportera au Conseil d'Administration.

10.3 La délégation de pouvoir à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

10.4 La Société est engagée valablement par les obligations contractées avec des tiers par la signature conjointe de toute(s) personne(s) ayant dûment été autorisée(s) par une décision du Conseil d'Administration.

10.5 Le Conseil d'Administration peut créer à tout moment un ou plusieurs comité(s) composé(s) de membres du Conseil d'Administration et/ou de personnes externes qu'il pourra consulter quand il le jugera approprié.

10.6 Conformément aux dispositions de l'Article 10.5 ci-dessus, le Conseil d'Administration créera une commission des utilisateurs (ci-après la «Commission des Utilisateurs»). La Commission des Utilisateurs rapportera au Conseil d'Administration.

Art. 11. Responsabilité des Administrateurs. Les membres du Conseil d'Administration ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par eux au nom de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes.

Art. 13. Assemblée Générale des Actionnaires.

13.1 L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société (désignée ci-après l'«Assemblée Générale des Actionnaires»).

13.2 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, signé par le Président du Conseil d'Administration, envoyé par lettre recommandée au moins huit jours calendaires avant la date de l'assemblée, à chaque actionnaire à l'adresse inscrite au registre des actionnaires ou toute autre adresse sur instruction reçue par un actionnaire.

13.3 L'assemblée générale annuelle de la Société se tiendra le deuxième lundi du mois de mai à neuf heures à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

13.4 Des assemblées générales extraordinaires se tiendront autant de fois que nécessaire dans l'intérêt de la Société, si celles-ci sont, soit convoquées par décision du Conseil d'Administration, soit à la demande des actionnaires représentant ensemble un cinquième du capital social émis de la Société.

13.5 Les Assemblées Générales Annuelles pourront se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans leurs avis de convocation respectifs.

13.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale des Actionnaires pourra se tenir sans convocation préalable.

13.7 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à une Assemblée Générale des Actionnaires.

13.8 Les affaires traitées lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour et aux affaires y relatives.

13.9 Chaque action donne droit à son détenteur à un vote lors de toute Assemblée Générale d'Actionnaires.

13.10 Sauf disposition légale contraire, les résolutions d'une Assemblée Générale des Actionnaires seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

13.11 Tous transferts d'actions seront suspendus pendant les huit jours calendaires précédant la date de toute Assemblée Générale des Actionnaires.

13.12 Toute Assemblée Générale des Actionnaires est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par l'un des Vice-Présidents ou, en leur absence, par un administrateur ou toute autre personne dûment désignée à cet effet par les actionnaires.

13.13 Le Président, le Secrétaire et les scrutateurs formeront le bureau de l'assemblée. Les scrutateurs seront désignés par le Président et veilleront à la validité des votes enregistrés aux Assemblées Générales des Actionnaires.

13.14 Les délibérations des Assemblées Générales des Actionnaires seront consignées dans des procès-verbaux qui seront signés par le président de la réunion et le Secrétaire.

13.15 Les copies ou extraits des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs seront signés par le Président, par le Secrétaire ou par deux administrateurs qui ont assisté à l'assemblée.

Art. 14. Surveillance et Contrôle.

14.1 Les opérations de la Société et les comptes annuels sont audités par un réviseur d'entreprise agréé indépendant nommé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions légales en vigueur.

14.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) indépendant(s) seront désignés par le Conseil d'Administration.

Art. 15. Comptes Annuels.

15.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Le Conseil d'Administration dresse le bilan et le compte des profits et pertes au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Distribution des Bénéfices.

16.1 Au moins cinq pour cent du bénéfice net de la Société sera prélevé chaque année afin de constituer la réserve légale; ce prélèvement annuel cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social souscrit. Si la réserve légale tombe en dessous du dixième du capital social souscrit, l'allocation annuelle au fonds de réserve d'une partie du bénéfice net sera reprise et continuera jusqu'à ce que la réserve légale atteigne à nouveau dix pour cent du capital social souscrit.

16.2 L'Assemblée Générale Annuelle décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de la manière dont le solde du bénéfice net sera distribué et de l'opportunité de distribuer un dividende.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués en respectant les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) désigné(s) par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et émoluments. Les produits nets de la liquidation seront distribués par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Art. 18. Election de la juridiction, du domicile et de la loi applicable.

18.1 Tout litige opposant la Société à ses actionnaires sera du ressort exclusif des tribunaux luxembourgeois, sauf pour la Société de décider de porter le litige devant tout autre tribunal compétent en vertu de la loi applicable à ce litige.

18.2 Tout actionnaire domicilié hors du Grand-Duché de Luxembourg devra élire domicile au Grand-Duché de Luxembourg; toutes communications, sommations, assignations ou significations lui seront valablement adressées à ce domicile d'élection. A défaut d'élection de domicile, ces communications, sommations, assignations ou significations pourront valablement être adressées au siège social de la Société.

18.3 Tous les points non spécifiés par les présents Statuts seront réglés conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 19. Texte faisant foi. Les présents Statuts pourront être traduits, mais seule la version anglaise fera foi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant été ainsi établis, les parties comparantes déclarent souscrire toutes les 60.000 (soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, de la manière suivante:

Actionnaires	Actions	Paiements (EUR)
1. Banque centrale du Luxembourg, susmentionnée	30.000 actions	3.000.000,-
2. Clearstream International S.A., susmentionnée	30.000 actions	3.000.000,-
Total:	60.000 actions	6.000.000,-

Toutes ces actions ont été libérées entièrement à concurrence de EUR 6.000.000,- (six millions d'euros) par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de EUR 6.000.000,- (six millions d'euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 5.000,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les parties mentionnées en introduction, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

(1) le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois);

(2) les personnes ci-dessous sont nommées administrateurs de la Société:

- Pierre Thissen, banquier, né le 10 mai 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 2, Boulevard Royal, L-2983 Luxembourg;

- Mark Gem, banquier né le 7 juillet 1963 à Taunton, Angleterre avec adresse professionnelle à 42 Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg;

- Philip Seyll, banquier né le 10 juin 1963 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle à 42 Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg;

(3) le mandat des membres du Conseil d'Administration ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016;

(4) le siège social de la Société est fixé au 43, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

(5) La Société ouvrira un compte bancaire auprès de la BCL.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. BANKHEAD, O. NEUBERG, E. DE LHONEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32698. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099995/616.

(100112665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Grosvenor Retail European Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010096448/10.

(100106741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

GSC European CDO I-R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.372.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010096449/13.

(100107080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Hills Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.117.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010096450/10.

(100106810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Luxembourg Commodity Undertaking S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.748.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement n° 994/10 rendu en date du 15 juillet 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

Luxembourg Commodity Undertaking S.à r.l., avec siège social au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, dénoncé en date du 16 octobre 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Bech, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Gabriel de La Bourdonnaye, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 5 août 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Gabriel de La Bourdonnaye
Le liquidateur

Référence de publication: 2010097018/21.

(100107780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Recycle Fuel Technologies Plastics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 138.921.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du gérant unique de la Société prise en date du 30 juin 2010, de transférer le siège social de la Société actuellement situé à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis pour dorénavant l'établir à L-1313 Luxembourg, 19-25 rue des Capucins, avec effet immédiat.

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Accepter la démission des fonctions de gérant de classe B de Madame Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis,

2. La nomination en tant que gérant de classe B de Monsieur Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à villers-Semeuse (France), demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010097102/21.

(100107853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Human Resources Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 44.628.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010096458/13.

(100106634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Intesa Sanpaolo Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.318.

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2009 de Intesa Sanpaolo Spa en tant que maison mère de Intesa Sanpaolo Holding International S.A, sur le dossier de Intesa Sanpaolo Holding International S.a, en vertu de l'art. 314(1) de la loi su 10 août 1915 telle que modifiée par la suite, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intesa Sanpaolo Holding International S.A.

Société Anonyme

Christophe Velle

Directeur

Référence de publication: 2010096464/15.

(100106925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Institut Rosanna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 253, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 101.375.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096473/10.

(100107170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Geoyoung Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.330.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Simon Cresswell comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010.
- la démission de Josephine Mortelliti comme gérant de la Société avec effet au 20 avril 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Bottereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD
- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Manager

Référence de publication: 2010096962/26.

(100107906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Interail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096474/10.

(100106953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

IV Four Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 103.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010096475/12.

(100106978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pentagon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.287.876,10.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.017.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of the month of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Apax Europe VI Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 07195726 ("Apax Europe VI Nominees Ltd.");

2) Apax Europe VII Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 06599576 ("Apax Europe VII Nominees Ltd."); and

3) Apax US VII, L.P., having its registered office at c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registry of Limited Partnerships under number 17014 ("Apax US VII, L.P."),

all hereby represented by Ms Isabelle LENTZ, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given in 14 June 2010.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declares that they are the sole shareholders of Pentagon Holdings S.à r.l. (fka Shield Topco S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of sixteen thousand five hundred United States Dollars (USD 16,500.-), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 153.017, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated 10 May 2010, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company") and whose articles have been amended by deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated 25 May 2010, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles").

III. The appearing parties, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To create three (3) different classes of shares, namely ordinary shares (the “Ordinary Shares”), preference shares (the “Preference Shares”) and deferred shares (the “Deferred Shares”).

2. To reclassify the sixteen thousand five hundred (16,500) existing shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, into sixteen thousand five hundred (16,500) Ordinary Shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

3. To suppress the nominal value of the shares of the Company.

4. To increase the share capital of the Company by an amount of fifty million three hundred eighty thousand four hundred seventy-two United States Dollar (USD 50,380,472.-) so as to raise it from its current amount of sixteen thousand five hundred United States Dollars (USD 16,500.-) represented by the sixteen thousand five hundred (16,500) Ordinary Shares, to an amount of fifty million three hundred ninety-six thousand nine hundred seventy-two United States Dollars (USD 50,396,972.-) represented by fifty-four million nine hundred eight thousand nine hundred forty-four (54,908,944) Ordinary Shares, four million six hundred ninety-eight thousand one hundred sixty-nine (4,698,169) Preference Shares and seven million five hundred thousand (7,500,000) Deferred Shares, each without a nominal value.

5. To issue fifty-four million eight hundred ninety-two thousand four hundred forty-four (54,892,444) Ordinary Shares, four million six hundred ninety-eight thousand one hundred sixty-nine (4,698,169) Preference Shares and seven million five hundred thousand (7,500,000) Deferred Shares, each without nominal value, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed amended article 6 - Share Capital - Shares of the articles of association of the Company (the “Articles”).

6. To accept the subscription of such newly issued shares as follows:

a. Fourteen million four hundred sixty-four thousand eighteen (14,464,018) Ordinary Shares, one million two hundred thirty-seven thousand nine hundred fifty-five (1,237,955) Preference Shares and one million nine hundred seventy-six thousand two hundred thirty (1,976,230) Deferred Shares, each without nominal value (the “Apax Europe VI Nominees Ltd. Shares”), by Apax Europe VI Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 07195726 (“Apax Europe VI Nominees Ltd.”), by a contribution in cash of a total amount of thirteen million two hundred seventy-five thousand two hundred fifty four United States Dollar and thirty-six Cent (USD 13,275,254.36), and to allocate such newly issued Apax Europe VI Nominees Ltd. Shares to Apax Europe VI Nominees Ltd.;

b. Thirty-seven million five hundred ninety-eight thousand four hundred thirtysix (37,598,436) Ordinary Shares, three million two hundred seventeen thousand nine hundred ninety-nine (3,217,999) Preference Shares and five million one hundred thirty-seven thousand one hundred six (5,137,106) Deferred Shares, each without nominal value (the “Apax Europe VII Nominees Ltd. Shares”), by Apax Europe VII Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 06599576 (“Apax Europe VII Nominees Ltd.”) by a contribution in cash of a total amount of thirty-four million five hundred five thousand five hundred eighty-four United States Dollars and seventy-seven Cent (USD 34,505,584.77), and to allocate such newly issued Apax Europe VII Nominees Ltd. Shares to Apax Europe VII Nominees Ltd.; and

c. Two million eight hundred twenty-nine thousand nine hundred ninety (2,829,990) Ordinary Shares, two hundred forty-two thousand two hundred fifteen (242,215) Preference Shares and three hundred eighty-six thousand six hundred sixty-four (386,664) Deferred Shares, each without nominal value (the “Apax US VII, L.P. Shares”), by Apax US VII, L.P., having its registered office at c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registry of Limited Partnerships under number 17014 (“Apax US VII, L.P.”) by a contribution in cash of a total amount of two million five hundred ninety-nine thousand six hundred thirty-two United States Dollars and eighty-seven Cent (USD 2,599,632.87), and to allocate such newly issued Apax US VII, L.P. Shares to Apax US VII, L.P.

7. To reduce the share capital of the Company by an amount of forty-four million one hundred nine thousand ninety-five United States Dollars and ninety Cent (USD 44,109,095.90) so as to lower it from its increased amount of fifty million three hundred ninety-six thousand nine hundred seventy-two United States Dollars (USD 50,396,972.-) to an amount of six million two hundred eighty-seven thousand eight hundred seventy-six United States Dollars and ten Cent (USD 6,287,876.10.-) without cancellation of shares and by allocating the amount of forty-four million one hundred nine thousand ninety-five United States Dollars and ninety Cent (USD 44,109,095.90) to a share premium account linked to respectively the Ordinary Shares, the Preference Shares and the Deferred Shares of the Company.

8. To reintroduce a nominal value of ten Cent (USD 0.10) per share.

9. To determine the rights attached to each class of shares of the Company and subsequently amend article 6 - Share Capital - Shares of the Articles, which shall now read as follows:

“ Art. 6. Share capital - Shares.

6.1. The share capital of the Company is set at six million two hundred eighty-seven thousand eight hundred seventy-six United States Dollars and ten Cent (USD 6,287,876.10.-) and is divided into:

- (a) fifty-four million nine hundred eight thousand nine hundred forty-four (54,908,944) Ordinary Shares
- (b) four million six hundred ninety-eight thousand one hundred sixty-nine (4,698,169) Preference Shares
- (c) seven million five hundred thousand (7,500,000) Deferred Shares

with a nominal value of ten Cent (USD 0.10) each, all fully subscribed and entirely paid-up. The Ordinary Shares, the Preferred Shares and the Deferred Shares shall together be referred to as the “Shares”.

6.2. The Ordinary Shares and the Preference Shares constitute separate classes of Shares and will have the same rights and obligations and rank equally for all purposes unless otherwise stated in these Articles.

6.3. All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Company’s register(s) of Shares in accordance with Article 185 of the Luxembourg Company Act.

6.4. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.”

10. Miscellaneous.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to create three (3) different classes of shares, namely the Ordinary Shares, the Preference Shares and the Deferred Shares.

Second resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to reclassify the sixteen thousand five hundred (16,500) existing shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, into sixteen thousand five hundred (16,500) Ordinary Shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Third resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to suppress the nominal value of the shares.

Fourth resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of fifty million three hundred eighty thousand four hundred seventy-two United States Dollar (USD 50,380,472.-) so as to raise it from its current amount of sixteen thousand five hundred United States Dollars (USD 16,500.-) represented by the sixteen thousand five hundred (16,500) Ordinary Shares, to an amount of fifty million three hundred ninety-six thousand nine hundred seventy-two United States Dollars (USD 50,396,972.-) represented by fifty-four million nine hundred eight thousand nine hundred forty-four (54,908,944) Ordinary Shares, four million six hundred ninety-eight thousand one hundred sixty-nine (4,698,169) Preference Shares and seven million five hundred thousand (7,500,000) Deferred Shares, each without a nominal value.

Fifth resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to issue fifty-four million eight hundred ninety-two thousand four hundred forty-four (54,892,444) Ordinary Shares, four million six hundred ninety-eight thousand one hundred sixty-nine (4,698,169) Preference Shares and seven million five hundred thousand (7,500,000) Deferred Shares, each without nominal value, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed amended article 6 - Share Capital - Shares of the Articles.

Subscription/Payment

There now appears Ms Isabelle LENTZ, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact by virtue of the proxies given under private seal abovementioned of:

a) Apax Europe VI Nominees Ltd., prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Apax Europe VI Nominees Ltd. Shares and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of thirteen million two hundred seventy-five thousand two hundred fifty four United States Dollar and thirty-six Cent (USD 13,275,254.36).

b) Apax Europe VII Nominees Ltd., prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Apax Europe VII Nominees Ltd. Shares and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of thirty-four million five hundred five thousand five hundred eighty-four United States Dollars and seventy-seven Cent (USD 34,505,584.77).

c) Apax US VII, L.P., prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Apax US VII, L.P. Shares and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of two million

five hundred ninety-nine thousand six hundred thirty-two United States Dollars and eighty-seven Cent (USD 2,599,632.87).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of fifty million three hundred eighty thousand four hundred seventy-two United States Dollars (USD 50,380,472), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Sixth resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of forty-four million one hundred nine thousand ninety-five United States Dollars and ninety Cent (USD 44,109,095.90) so as to lower it from its increased amount of fifty million three hundred ninety-six thousand nine hundred seventy-two United States Dollars (USD 50,396,972.-) to an amount of six million two hundred eightyseven thousand eight hundred seventy-six United States Dollars and ten Cent (USD 6,287,876.10.-) without cancellation of shares and by allocating the amount of forty-four million one hundred nine thousand ninety-five United States Dollars and ninety Cent (USD 44,109,095.90) to a share premium account linked to respectively the Ordinary Shares, the Preference Shares and the Deferred Shares of the Company as follows:

Shareholder	Number and class of Shares	Share premium linked to share class
Apax Europe VI Nominees Ltd.	14,468,366 Ordinary Shares	USD 10,127,855.95
	1,237,955 Preference Shares	USD 0
	1,976,230 Deferred Shares	USD 1,383,361.53
Apax Europe VII Nominees Ltd.	37,609,737 Ordinary Shares	USD 26,326,815.98
	3,217,999 Preferred Shares	USD 0
	5,137,106 Deferred Shares	USD 3,595,973.78
Apax US VII, L.P.	2,830,841 Ordinary Shares	USD 1,981,588.30
	242,215 Preferred Shares	USD 0
	386,664 Deferred Shares	USD 270,664.69
Total	54,908,944 Ordinary Shares	USD 38,472,260.23
	4,698,169 Preferred Shares	USD 0
	7,500,000 Deferred Shares	USD 5,250,000

Seventh resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to reintroduce a nominal value of ten Cent (USD 0.10) per Share.

Eighth resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to determine the rights attached to each class of Shares of the Company and subsequently amend article 6 - Share Capital - Shares, of the Articles, which shall now read as follows:

“ Art. 6. Share capital - Shares.

6.1. The share capital of the Company is set at six million two hundred eighty-seven thousand eight hundred seventy-six United States Dollars and ten Cent (USD 6,287,876.10.-) and is divided into:

- (a) fifty-four million nine hundred eight thousand nine hundred forty-four (54,908,944) Ordinary Shares
- (b) four million six hundred ninety-eight thousand one hundred sixty-nine (4,698,169) Preference Shares
- (c) seven million five hundred thousand (7,500,000) Deferred Shares

with a nominal value of ten Cent (USD 0.10) each, all fully subscribed and entirely paid-up. The Ordinary Shares, the Preferred Shares and the Deferred Shares shall together be referred to as the “Shares”.

6.2. The Ordinary Shares and the Preference Shares constitute separate classes of Shares and will have the same rights and obligations and rank equally for all purposes unless otherwise stated in these Articles.

6.3. All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Company’s register(s) of Shares in accordance with Article 185 of the Luxembourg Company Act.

6.4. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand five hundred euro (EUR 7,500).

Declaration

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

a. Apax Europe VI Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07195726 ("Apax Europe VI Nominees Ltd.");

b. Apax Europe VII Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06599576 ("Apax Europe VII Nominees Ltd."); et

c. Apax US VII, L.P., ayant son siège social au c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistrée auprès du registre des Limited Partnership sous le numéro 17014 ("Apax US VII, L.P."),

ici toutes représentées par Madame Isabelle LENTZ, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé le 14 juin 2010.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les seuls associés de Pentagon Holdings S.à r.l. (anciennement Shield Topco S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de seize mille cinq cents dollars américains (USD 16.500,-), ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.017, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, précité, en date du 10 mai 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"), et dont les statuts ont été modifiés par un acte de Maître Gérard Lecuit, précité, en date du 25 mai 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts").

III. Les parties comparantes, dûment représentées, et constituant l'assemblée générale de la Société, ayant reconnue être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Créer trois (3) différentes classes de parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à savoir les parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), les parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles") et les parts sociales différées (the "Parts Sociales Différées").

2. Reclassifier les seize mille cinq cents (16.500) parts sociales existantes de la Société, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, en seize mille cinq cents (16.500) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

3. Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société.

4. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante millions trois cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-douze dollars américains (USD 50.380.472,-), pour le porter de son montant actuel de seize mille cinq cents dollars américains (USD 16.500,-), représenté par les seize mille cinq cents (16.500) Parts Sociales Ordinaires, à un montant de cinquante millions trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-douze dollars américains (USD 50.396.972,-), représenté par cinquante-quatre millions neuf cent huit mille neuf cent quarante-quatre (54.908.944) Parts Sociales Ordinaires, quatre millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-neuf (4.698.169) Parts Sociales Préférentielles et sept millions cinq cent mille (7.500.000) Parts Sociales Différées, sans valeur nominale.

5. Emettre cinquante-quatre millions huit cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quarante-quatre (54.892.444) Parts Sociales Ordinaires, quatre millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-neuf (4.698.169) Parts Sociales Préférentielles et sept millions cinq cent mille (7.500.000) Parts Sociales Différées, sans valeur nominale, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément à la modification proposée de l'article 6 - Capital Social - Parts Sociales des statuts de la Société (les "Statuts").

6. Accepter la souscription de ces parts sociales nouvellement émises de la manière suivante:

a. Quatorze millions quatre cent soixante-quatre mille dix-huit (14.464.018) Parts Sociales Ordinaires, un million deux cent trente-sept mille neuf cent cinquante-cinq (1.237.955) Parts Sociales Préférentielles et un million neuf cent soixante-seize mille deux cent trente (1.976.230) Parts Sociales Différées, sans valeur nominale (les "Parts Sociales de Apax Europe VI Nominees Ltd."), par Apax Europe VI Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07195726 ("Apax Europe VI Nominees Ltd."), par un apport en numéraire d'un montant total de treize

millions deux cent soixante-quinze mille deux cent cinquante-quatre dollars américains et trente-six centimes (USD 13.275.254,36),

et allouer ces Parts Sociales de Apax Europe VI Nominees Ltd. à Apax Europe VI Nominees Ltd.

b. Trente-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent trente-six (37.598.436) Parts Sociales Ordinaires, trois millions deux cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.217.999) Parts Sociales Préférentielles et un cinq millions cent trente-sept mille cent six (5.137.106) Parts Sociales Différées, sans valeur nominale (les "Parts Sociales de Apax Europe VII Nominees Ltd."), par Apax Europe VII Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06599576 ("Apax Europe VII Nominees Ltd."), par un apport en numéraire d'un montant total de trente-quatre millions cinq cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars américains et soixante-dix-sept centimes (USD 34.505.584,77), et allouer ces Parts Sociales de Apax Europe VII Nominees Ltd. à Apax Europe VII Nominees Ltd.

c. Deux millions huit cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (2.829.990) Parts Sociales Ordinaires, deux cent quarante-deux mille deux cent quinze (242.215) Parts Sociales Préférentielles et trois cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-quatre (386.664) Parts Sociales Différées, sans valeur nominale (les "Parts Sociales de Apax US VII, L.P."), par Apax US VII, L.P., ayant son siège social au c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caimans, enregistrée auprès du registre des Limited Partnership sous le numéro 17014 ("Apax US VII, L.P."), par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente-deux dollars américains et quatre-vingt-sept centimes (USD 2.599.632,87), et allouer ces Parts Sociales de Apax US VII, L.P. à Apax US VII, L.P.

7. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre millions cent neuf mille quatre-vingt-quinze dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 44.109.095,90) de manière à le diminuer de son montant augmenté de cinquante millions trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-douze dollars américains (USD 50.396.972,-) à un montant de six millions deux cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-seize dollars américains et dix centimes (USD 6.287.876,10) sans annulation de parts sociales et en allouant le montant de quarante-quatre millions cent neuf mille quatre-vingt-quinze dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 44.109.095,90) à un compte spécial de prime d'émission lié respectivement aux Parts Sociales Ordinaires, aux Parts Sociales Préférentielles et aux Parts Sociales Différées de la Société.

8. Réintroduction d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par part sociale.

9. Déterminer les droits attachés à chaque classe de Parts Sociales de la Société et modification subséquente de l'article 6 - Capital Social - Parts Sociales, des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à six millions deux cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-seize dollars américains et dix centimes (USD 6.287.876,10) et se divise en:

- (a) cinquante-quatre millions neuf cent huit mille neuf cent quarante-quatre (54.908.944) Parts Sociales Ordinaires
- (b) quatre millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-neuf (4.698.169) Parts Sociales Préférentielles
- (c) sept millions cinq cent mille (7.500.000) Parts Sociales Différées

ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune, toute entièrement souscrites et libérées. Les Part Sociales Ordinaires, les Part Sociales Préférentielles et les Part Sociales Différées sont ensemble appelées les «Parts Sociales».

6.2. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles constituent des classes de parts sociales distinctes et elles confèrent les mêmes droits et obligations, et elles sont égales en rang à toutes fins, sauf mention contraire dans les présents Statuts.

6.3. Toutes les Parts Sociales se trouvent sous forme nominative, au nom d'une personne spécifique, et elles sont inscrites au(x) registre(s) des Parts Sociales conformément à l'Article 185 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

6.4. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, étant donné qu'un seul titulaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires doivent désigner une personne unique en tant que leur représentant envers la Société.»

10. Divers,

Les parties comparantes ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de créer trois (3) différentes classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales Différées.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de reclassifier les seize mille cinq cents (16.500) parts sociales existantes de la Société, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, en seize mille cinq cents (16.500) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante millions trois cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-douze dollars américains (USD 50.380.472,-), pour le porter de son montant actuel de seize mille cinq cents dollars américains (USD 16.500,-), représenté par les seize mille cinq cents (16.500) Parts Sociales Ordinaires, à un montant de cinquante millions trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-douze dollars américains (USD 50.396.972,-), représenté par cinquante-quatre millions neuf cent huit mille neuf cent quarante-quatre (54.908.944) Parts Sociales Ordinaires, quatre millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-neuf (4.698.169) Parts Sociales Préférentielles et sept millions cinq cent mille (7.500.000) Parts Sociales Différées, sans valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'émettre cinquante-quatre millions huit cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quarante-quatre (54.892.444) Parts Sociales Ordinaires, quatre millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-neuf (4.698.169) Parts Sociales Préférentielles et sept millions cinq cent mille (7.500.000) Parts Sociales Différées, sans valeur nominale, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément à la modification proposée de l'article 6 - Capital Social - Parts Sociales des Statuts.

Souscription/Paiement

Est ensuite intervenue aux présentes Madame Isabelle LENTZ, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu des procurations données sous seing privé visées ci-dessus.

a. Apax Europe VI Nominees Ltd., précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Apax Europe VI Nominees Ltd., par un apport en numéraire d'un montant total de treize millions deux cent soixante-quinze mille deux cent cinquante-quatre dollars américains et trente-six centimes (USD 13.275.254,36).

b. Apax Europe VII Nominees Ltd., précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Apax Europe VII Nominees Ltd., par un apport en numéraire d'un montant total de trente-quatre millions cinq cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars américains et soixante-dixsept centimes (USD 34.505.584,77).

c. Apax US VII, L.P., précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Apax US VII, L.P., par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente-deux dollars américains et quatre-vingt-sept centimes (USD 2.599.632,87).

Le comparant déclare que ces parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de cinquante millions trois cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-douze dollars américains (USD 50.380.472,-), se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre millions cent neuf mille quatre-vingt-quinze dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 44.109.095,90) de manière à le diminuer de son montant augmenté de cinquante millions trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-douze dollars américains (USD 50.396.972,-) à un montant de six millions deux cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-seize dollars américains et dix centimes (USD 6.287.876,10) sans annulation de parts sociales et en allouant le montant de quarante-quatre millions cent neuf mille quatre-vingt-quinze dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 44.109.095,90) à un compte spécial de prime d'émission lié respectivement aux Parts Sociales Ordinaires, aux Parts Sociales Préférentielles et aux Parts Sociales Différées de la Société, comme suit:

Associé	Nombre et classe de Part Sociales	Prime d'émission liée à la classe de Parts Sociale
Apax Europe VI Nominees Ltd.	14.468.366 Parts Sociales Ordinaires	USD 10.127.855,95
	1.237.955 Parts Sociales Préférentielles	USD 0
	1.976.230 Parts Sociales Différées	USD 1.383.361,53
Apax Europe VII Nominees Ltd.	37.609.737 Parts Sociales Ordinaires	USD 26.326.815,98
	3.217.999 Parts Sociales Préférentielles	USD 0
	5.137.106 Parts Sociales Différées	USD 3.595.973,78
Apax US VII, L.P.	2.830.841 Parts Sociales Ordinaires	USD 1.981.588,30
	242.215 Parts Sociales Préférentielles	USD 0
	386.664 Parts Sociales Différées	USD 270.664,69
Total	54.908.944 Parts Sociales Ordinaires	USD 38.472.260,23
	4.698.169 Parts Sociales Préférentielles	USD 0
	7.500.000 Parts Sociales Différées	USD 5.250.000

Septième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de réintroduire une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par part sociale.

Huitième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de déterminer les droits attachés à chaque classe de Parts Sociales de la Société et de modifier de façon subséquente l'article 6 - Capital Social - Parts Sociales, des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à six millions deux cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-seize dollars américains et dix centimes (USD 6.287.876,10) et se divise en:

(d) cinquante-quatre millions neuf cent huit mille neuf cent quarante-quatre (54.908.944) Parts Sociales Ordinaires

(e) quatre millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-neuf (4.698.169) Parts Sociales Préférentielles

(f) sept millions cinq cent mille (7.500.000) Parts Sociales Différées

ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune, toute entièrement souscrites et libérées. Les Part Sociales Ordinaires, les Part Sociales Préférentielles et les Part Sociales Différées sont ensemble appelées les «Parts Sociales».

6.2. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles constituent des classes de parts sociales distinctes et elles confèrent les mêmes droits et obligations, et elles sont égales en rang à toutes fins, sauf mention contraire dans les présents Statuts.

6.3. Toutes les Parts Sociales se trouvent sous forme nominative, au nom d'une personne spécifique, et elles sont inscrites au(x) registre(s) des Parts Sociales conformément à l'Article 185 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

6.4. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, étant donné qu'un seul titulaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires doivent désigner une personne unique en tant que leur représentant envers la Société.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500).

Déclaration

Le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. LENTZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30108. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100832/400.

(100112828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

J.P. Morgan Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 78.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096476/10.

(100106707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

J.P. Morgan Partners Global Investors (Cayman/Selldown) III Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096477/11.

(100106729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

J.P. Morgan Partners Global Investors (PV) Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096478/10.

(100106738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Global Hospitality Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.375,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 139.166.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2010

En date du 2 juillet 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Jeni Fitch, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 5 juillet 2010.
- De nommer Madame Galya Mezentseva, née le 30 juillet 1976 à Alma-Ata en Russie, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 5 juillet 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Mademoiselle Christel Damaso

Madame Galya Mezentseva

Gérant de classe B:

Monsieur Michel Miserez

Monsieur Reiner Sachau

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097406/23.

(100108617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown II) Luxembourg, S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 114.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096479/10.

(100106722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Levita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 96.392.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS
Administrateur

Référence de publication: 2010096512/12.

(100106620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Life-Science Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.924.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation avec effet immédiat au jour de la présente du siège de votre société LIFE-SCIENCE INVEST SA jusqu'à ce jour établie en mon étude, soit au 2, rue des Dahlias, L-1411 LUXEMBOURG, R.C.S. B 76 924

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Luxembourg le 13 juillet 2010.

Me M.B. WINGERTER DE SANTEUL.

Référence de publication: 2010096513/11.

(100107258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

J.B.C. Viandes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange,
R.C.S. Luxembourg B 20.249.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- société à responsabilité limitée J.B.C. VIANDES Sàrl, avec siège social à Dudelange, sans adresse précise, (N° R.C.S.B20 249)

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 août 2010 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme
Emilie MELLINGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2010097864/21.

(100109047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

LMDR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 108.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096514/10.

(100107350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Locatec, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 101.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange.

Georges d'HUART

Notaire

Référence de publication: 2010096516/12.

(100106631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

LSF IV Euro LT Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 86.885.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010096517/10.

(100106715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Asset Backed Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.778.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Asset Backed Investments S.A. en liquidation volontaire, tenue en date du 27 juillet 2010 que l'actionnaire, après avoir entendu le rapport du commissaire, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Décharge au liquidateur, la société Fides (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 41469 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- 2) Décharge au Commissaire à la liquidation, la société Ernst & Young S.A., immatriculée sous le numéro B 47771 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans:

46A, Avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Patrick van Denzen

Référence de publication: 2010105181/22.

(100116450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

ASO Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 154.631.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II L.P., Guernsey limited partnership number 1316, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, acting through its general partner ASO

(GP) II L.P. Guernsey limited partnership number 1314, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, acting through its general partner ASO (GP) II LIMITED, Guernsey limited company number 51954, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, private employee, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The power of attorney, after signature *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “ASO Lux 2 S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Mamer/Capellen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share).

5.2. The Company may also create and issue new classes of “tracker” shares that will track the performance and return of the underlying assets which it tracks.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders’ register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company’s interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 48 (forty-eight) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Sole manager.

11.1 If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

11.2 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

11.3 The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 13. Powers and Voting rights.**

13.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

14.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 15. Accounting Year.**

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of July of each year and end on the thirtieth of June of the following year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2 After the allocation of any profits to the above statutory reserve account as above, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, interests, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class or otherwise specified or relating to such shares, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment whose performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profits to the payment of a dividend, transfer them to the reserve or carry them forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of Ordinary Shares pro rata to the number of Ordinary Shares held by them.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, in accordance with the priority set out in article 16.2, and under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be disposed of in the manner provided for in article 16 of the Articles.

VII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, and managers' and shareholders' circular resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers's meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the managers' circular resolutions, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference or the shareholders' circular resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on June 30, 2011.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500),

The value of the receivable has been given to the undersigned notary by means of a certificate.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Seren S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 110.588.

2. The registered office of the Company is located at 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-troisième jour de juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II L.P., un limited partnership de Guernsey numéro 1316, dont le siège social est situé au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, agissant au travers de son associé commandité ASO (GP) II L.P. un limited partnership de Guernsey numéro 1314, dont le siège social est situé au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, agissant au travers de son associé commandité ASO (GP) II LIMITED, une limited company de Guernsey numéro 51954 dont le siège social est situé au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands (l'Associé Unique),

représenté par Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "ASO Lux 2 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Mamer/Capellen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, (collectivement et sans tenir compte de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une Part Sociale).

5.2. La Société pourra également créer et émettre de nouvelles classes de parts sociales «traçantes» qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elle suiva.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le (s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 48 (quarante-huit) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de

son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Gérant unique.

11.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

11.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

11.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'exercice social commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Un montant de cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société est affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2. Après affectation des bénéfices au compte de réserve légale comme défini ci-dessus, tous les bénéfices restants seront distribués et payés de la manière suivante:

(a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur son investissement direct dans les actifs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe ou définis d'une autre manière ou en relation avec ces parts sociales, moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;

(b) l'assemblée générale des associés peut disposer à sa discrétion du surplus, s'il y en a, des bénéfices qui ne proviennent pas d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales particulière. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de la totalité ou d'une partie du surplus des bénéfices en tant que dividendes, ces dividendes seront payés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent.

16.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, conformément à l'ordre de priorité fixé à l'article 16.2., et aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport montre que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(ii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iii) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société, étant précisé qu'il sera disposé du boni de liquidation de la Société de la manière prévue à l'article 16 des Statuts.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 30 juin 2011.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500)

Le montant de la créance a été prouvé au notaire instrumentant au moyen d'un certificat.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Seren S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 110.588,

2. Le siège social de la Société est établi au 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33157. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010105427/470.

(100119133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Défi Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 128, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 87.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096386/10.

(100107334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Foodco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2010096407/11.

(100106824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Dexim SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.361.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2010096387/13.

(100107096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

DTU Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.562.

—
Constituée par-devant Me Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 2005, acte publié au Mémorial C no 672 du 8 juillet 2005.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DTU Investment S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010096388/15.

(100106960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Eco Financière S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.376.

—
Veillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B no 5 524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme ECO FINANCIERE S.A., R.C.S. Luxembourg B no 87 376.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010096397/13.

(100106871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Euravenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.724.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096402/10.

(100107343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Epicerie de Contern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern, 2, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg B 134.503.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010096399/13.

(100107094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Kings Cross Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.553.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°264 du 6 février 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010096494/15.

(100106502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Quotravaux société en nom collectif, Société en nom collectif.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.566.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Monsieur Nicolas Vilmart, 11C boulevard Joseph II, L-1840 à Luxembourg (LU)
2. Monsieur Cédric Guduff, 24 rue de Meaux, 93410 à Vaujours (FR)
3. Monsieur Daovy Boriboun, 40 rue des grands champs, 75020 à Paris (FR)

il a été constitué en date du 1^{er} Juillet 2010 une société en nom collectif dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite une société en nom collectif.

Art. 2. La raison sociale de la société est «Quotravaux société en nom collectif» (abréviation utilisée: «Quotravaux SENC»)

Art. 3. Quotravaux est une plateforme internet permettant aux artisans et prestataires de services de proposer des "Quotations" (proposition chiffrée) sur des projets publiés sur notre plateforme par des clients à la recherche de personnes qualifiées, étant en mesure de répondre le mieux possible à leurs demandes.

Quotravaux est utilisé par des clients particuliers comme professionnels pour poster les projets qu'ils souhaitent voir réaliser. Les artisans et les prestataires de services peuvent proposer leurs offres, les Quotations, qu'ils pourront mettre en avant au travers du prix, de la qualité de prestation, de leur disponibilité ou de tout autre éléments permettant de répondre plus précisément à la demande expresse du client. Quotravaux permet ainsi aux artisans et prestataires de services d'avoir accès à un nouveau marché, vaste et dynamique. Cette opportunité permet entre autre de palier à une baisse d'activité, ou de cibler les projets les plus pertinent lorsque la conjoncture est plus favorable.

Les clients trouveront un indicateur fiable quand à la qualité des prestations réalisées par les artisans et prestataires de services grâce au système de notation. La transparence est mise en avant, et les artisans et prestataires de services bénéficient directement des retours positifs de leurs clients Quotravaux!

Art. 4. Le siège social de la société est établi au 11C Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 6. Le capital social est fixé à 300 Euros, représenté par 300 parts sociales de 1 Euro chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Nicolas Vilmart,	Associé,	100 parts	100 Euros
2) Monsieur Cédric Guduff,	Associé,	100 parts	100 Euros
3) Monsieur Daovy Boriboun,	Associé,	100 parts	100 Euros
Total:		300 parts	soit 300 Euros

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Art. 8. La société est administrée par 3 gérants désignés ci-après:

1. Monsieur Nicolas Vilmart, 11C boulevard Joseph II, L-1840 à Luxembourg (LU)
2. Monsieur Cédric Guduff, 24 rue de Meaux 93410 à Vaujours (FR)
3. Monsieur Daovy Boriboun, 40 rue des grands champs, 75020 à Paris (FR)

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

La société est engagée par la signature conjointe des 3 gérants.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2010.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg, le 29/07/2010.

Daovy Boriboun / Cédric Guduff / Nicolas Vilmart

Les associés

Référence de publication: 2010104744/69.

(100117633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Jasmin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 67.529.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010096484/12.

(100106617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Medical Supplies International Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 43.398.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 15 juillet 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de:

B43398

la société à responsabilité limitée MEDICAL SUPPLIES INTERNATIONAL s.à.r.l. avec siège social à L-1635 Luxembourg 4, allée Léopold Goebel, de fait inconnue à cette adresse

et a mis les frais à charge du Trésor

Pour extrait conforme

Me Nadine Glesener

Le liquidateur

Référence de publication: 2010096542/17.

(100107426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Koppers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.950,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.545.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 07 juli 2010 de la Société que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} avril 2010:

Mr Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, en Monaco, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

2. Démission du Gérant B suivant à compter du 1^{er} avril 2010:

Mr Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, en Belgique, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Koppers Luxembourg S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2010096775/20.

(100106822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Exor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.964.

Les comptes consolidés de EXOR S.p.A. (maison mère de EXOR S.A.) au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXOR S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010096406/12.

(100106820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Kaupthing Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.681.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 Avril 2008

En date du 30 avril 2008, le Conseil d'Administration de la Société a décidé unanimement:

- De prendre acte de la démission de Monsieur Olivier Gaston-Braud né le 22 mai 1974 à Bois-Bernard (62 - France), démissionnaire en date du 17 avril 2008;

- Et par suite, en remplacement de Monsieur Olivier Gaston-Braud, administrateur démissionnaire, de nommer Monsieur Magnus Palmback, né le 7 novembre 1967 à Danderyd (Suède) demeurant professionnellement 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société et ce à compter du 17 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

BANQUE HAVILLAND S.A.

Marie Jacquet-Steyer

Senior Lawyer

Référence de publication: 2010096773/19.

(100107234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pianon Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 25, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.276.

—
L'an deux mil dix, le cinq juillet.

Pardevant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange,

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme PIANON CONSTRUCTIONS S.A (ci-après nommée la "Société"), ayant son siège social à L-4975 Bettange-sur-Mess, 25, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.276, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 13 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1427 du 21 décembre 2005.

L'assemblée a été ouverte à 11.15 heures et présidée par Monsieur Diulio Antonio dit Jean PIANON, ingénieur civil, demeurant à L-8016 Strassen, 23, rue des Carrières,

qui désigne comme secrétaire, Madame Babsi SINNES, employée, demeurant professionnellement à L-5885 Hesperange, 201, route de Thionville.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Maria de Los Angeles dite Angela AVILA JIMENEZ, employée, demeurant à L-8016 Strassen, 23, rue des Carrières

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, Monsieur le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Décision de dissoudre la société et de prononcer sa mise en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur de la société et détermination des pouvoirs du liquidateur.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont inscrits sur une liste de présence; ladite liste de présence signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée après avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Diulio Antonio dit Jean PIANON, ingénieur civil, demeurant à L-8016 Stras-sen, 23, rue des Carrières, comme liquidateur (ci-après le "Liquidateur").

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus lui conférés par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que modifiée (la "Loi"). Le Liquidateur sera habilité prendre toutes les opérations prévues par l'article 145 de la Loi, sans autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où une telle autorisation serait requise.

Le Liquidateur n'a pas besoin de dresser un inventaire et peut se fier aux comptes de la société.

Le Liquidateur est autorisé, sous sa responsabilité, de déléguer, au regard d'opérations spéciales et déterminées, à un ou plusieurs mandataires, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.45 heures.

Dont acte fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux comparants, tous connus par le notaire par noms, prénoms, état civil et adresse, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Pianon, Avila Jimenez, Sinnes, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 juillet 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010096593/56.

(100106733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

PPI Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.800.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.847.

Les comptes annuels arrêtés de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010096599/15.

(100107233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Inno Invest II S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.107.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 15 juillet 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

B67107

la société anonyme INNO INVEST II S.A. dont le siège social à L-1470 Luxembourg 69, route d'Esch, a été dénoncé en date du 24 décembre 2003

et a mis les frais à charge du Trésor

Pour extrait conforme

Me Nadine Glesener

Le liquidateur

Référence de publication: 2010096472/16.

(100107421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.
